

▶ LA VIDÉOPROTECTION, au service de la tranquillité de tous



Le 13 mai dernier, le conseil municipal a voté l'implantation d'un système de vidéoprotection. Plusieurs endroits ont été retenus pour cette expérimentation.

Avec la mise en place d'un système de vidéoprotection, la Municipalité agit pour la sécurité de tous en luttant contre la délinquance et les incivilités qui perturbent la vie quotidienne de nombreux Hérouvillais. « *Par son pouvoir de dissuasion, la vidéo protection est une réponse efficace. En cas de délits, les images permettront d'identifier les auteurs* », indique Laurent Mata, premier maire-adjoint. « *C'est à la demande d'habitants et de commerçants excédés que nous avons décidé de mettre en place ce système de façon très localisée.* »

Cinq lieux ont été identifiés dans le centre-ville. « *D'après le diagnostic établi par la Ville avec les forces de sécurité de l'Etat, la sécurité s'est nettement améliorée à Hérouville mais certains lieux doivent bénéficier d'une*

attention particulière. Les infractions sont plus nombreuses place du Café des Images, rue de Strasbourg, promenade des squares et rue de Rome », poursuit l'élu. « *Un système de vidéoprotection dans ce secteur va permettre de protéger les bâtiments publics et leurs abords, de prévenir les atteintes à la sécurité des biens et des personnes.* »

Le montant total du projet s'élève à 49 000 €. La Ville a obtenu des aides financières du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 40% de l'investissement total. Le dossier d'autorisation a été déposé en Préfecture, pour avis de la commission départementale avant d'être transmis au Ministère de l'Intérieur qui a rendu une décision positive.

« *Il s'agit d'un outil supplémentaire dans notre politique sécurité prévention. D'autres villes du département qui l'ont déjà adopté en sont très satisfaites* » indique Claire Garnier Maire-Adjointe en charge de la prévention, du logement et des affaires sociales. « *Avec le désengagement de l'Etat et la baisse des effectifs de la Police Nationale, nous devons de plus en plus faire face seul aux questions de sécurité. Hérouville a candidaté pour devenir une Zone de Sécurité Prioritaire mais le Ministre de l'Intérieur, Manuel VALLS à jusqu'à aujourd'hui répondu négativement.* » Le système de vidéo protection a été installé fin août et mis en service. Des premiers résultats positifs sont déjà constatés.



Des libertés individuelles protégées

- ▶ **Un système passif.** Il n'y aura pas de visionnage en direct. Les images enregistrées ne seront examinées que sur réquisition d'un officier de police judiciaire ou d'un magistrat.
- ▶ **Protection de la vie privée.** Tous les espaces privés sont automatiquement floutés, quelle que soit la position de la caméra.
- ▶ **Des zones clairement identifiées.** Les zones de vidéo-surveillance seront indiquées par une signalétique informant les usagers qu'ils sont susceptibles d'être filmés sur la voie publique.

